

## Association de cyclotourisme « Bleuets Mirandais »

Association n° 53794. Déclarée le 22/12/1975. J.O. du 22/01/1976. N° SIRET : 538 872 664 00015  
Contrat d'assurance Allianz/Gomis/police n° 49924439 option A et B, affiliation à la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

## Ronde du Maïs de Clermont Pouyguillès le samedi 18 juillet 2015

Nom, prénom du participant : ..... ; je m'inscris au circuit (A ou B ou C) : ....

### Organisation et prestations

Accueil et inscriptions de 7H30 à 9H30, salle des fêtes. Trois circuits : 50 km, 83 km et 97 km.

Quelques sites touristiques : Aujan Mournède, Belloc, La chapelle de St Clamens, Labéjan, Meilhan, Miramont d'Astarac, Moncassin, Moncorneil, Noilhan, Ponsan Soubiran, Saint Arroman, (voir document en annexe)...

Gâteaux et café de bienvenue.

Inscription gratuite pour les licenciés FFCT (présentation licence 2015) et non licenciés de moins de 18 ans.

Tarif assurance pour les non licenciés FFCT : .....5 €.

Casse croûte avec ventrèche grillée à Moncassin : participation .....3 €.

Ravitaillement en boissons à Tachaires.

**Réception - vin d'honneur – pot de l'amitié, de 12H30 à 13H00 à Clermont-Pouyguillès.**

Renseignements complémentaires : Michel CHANTAL, 06 88 63 36 84, michel.chantal5@orange.fr

### Règlement

Art. 1 - Cette randonnée est soumise au règlement de la FFCT : elle est ouverte à tous les cyclotouristes.

Art. 2 - Cette randonnée n'est pas une compétition. Les participants sont libres de choisir l'heure de départ et le circuit qui leur convient le mieux. Aucun temps ni classement ne seront publiés.

Art. 3 - Les participants devront se considérer en excursion personnelle et respecter le code de la route. Les groupes, qui pourraient se former, ne doivent pas dépasser dix cyclistes et respecter un espace de sécurité entre eux.

Art. 4 - Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent responsable ou d'un tuteur légal.

Art. 5 - Le club organisateur décline toute responsabilité, pour les dégâts matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs, les participants ; d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.

Art. 6 - Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée.

Art. 7 - Les participants déclarent adhérer à la charte FFCT et respecter la nature et l'environnement.

Art. 8 - Le port du casque est fortement recommandé.

Art. 9 - L'inscription à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement. Chaque participant reçoit une fiche nominative avec le règlement de la randonnée, l'itinéraire avec carte de route. Il devra présenter cette fiche aux contrôles éventuels.

### 3 Circuits « route » : parcours non fléchés A, ou B, ou C.

(T à G = tourner à gauche ; T à D = tourner à droite)

#### Circuit A : 50 km - dénivelé positif cumulé 380 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respailès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, T à G vers Aujan-Mournède, D150 Clermont-Pouyguillès.

Carte A circuit 50 km Ronde 2015. N° de parcours sur Openrunner : **4815525**

#### Circuit B : 83 km - dénivelé positif cumulé 867 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respailès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, Montlaur-Bernet, Chélan, T à G vers Arrouède D128, T à G Cabas-Loumassès D40, Sère, Moncorneil-Grazan, Tachaires (**68 km ravitaillement « boissons »**), T à G vers D129 Seissan, T à D D104 Noilhan T à G Clermont-Pouyguillès.

Carte B circuit 80 km Ronde 2015. N° de parcours sur Openrunner : **4815511**

#### Circuit C : 97 km - dénivelé positif cumulé 1042 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respailès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, Montlaur-Bernet, Chélan, T à G vers Arrouède D128, Cabas-Loumassès, Manent-Montané, T à G D228 Saint-Blancard, lac de la Gimone, T à G D12 Monbardon, Gaujan, Villefranche, Simorre, T à G D129 Tachaires, (**83 km ravitaillement « boissons »**), T à G vers D129 Seissan, T à D D104 Noilhan T à G Clermont-Pouyguillès.

Carte C circuit 100 km Ronde 2015. N° de parcours sur Openrunner : **4815533**

En cas d'urgence : **Pompiers : 18 ou 112 (portable) – Gendarmerie : 17**

## Plan des circuits Ronde 2015

**A** = 50 km (vert sur la carte).

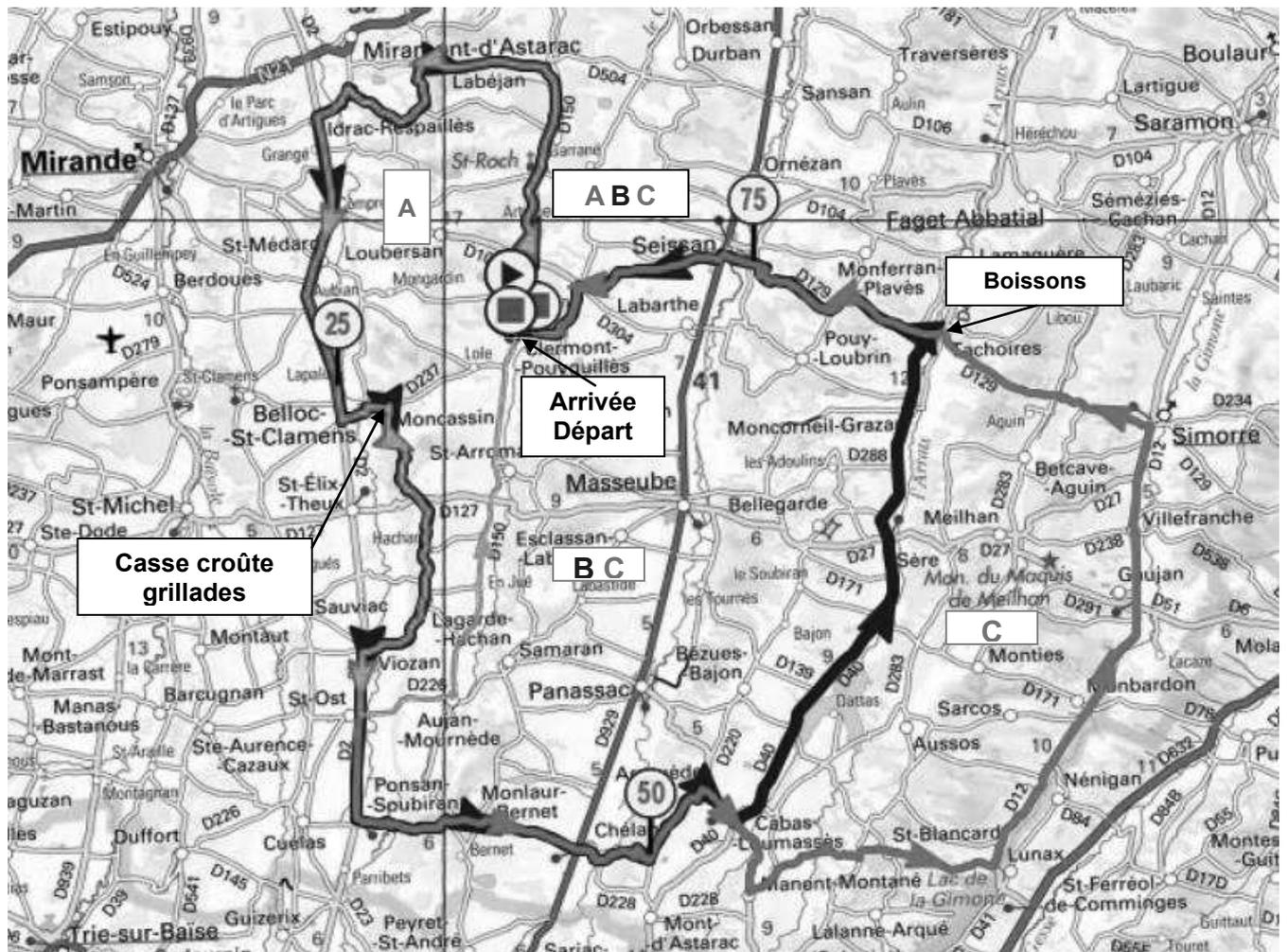
N° de parcours sur Openrunner : 4815525.

**B** = 83 km (bleu sur la carte).

N° de parcours sur Openrunner : 4815511.

**C** = 97 km (orange sur la carte).

N° de parcours sur Openrunner : 4815533.



Ravis de vous accueillir le 18 juillet à Clermont-Pouyguillès, les cyclotouristes « Bleuets Mirandais » et la municipalité, espèrent que vous passerez une agréable journée et vous souhaitent **BONNE ROUTE !**

En cas d'urgence : Pompiers : 18 ou 112 (portable) – Gendarmerie : 17

## Plan des circuits Ronde 2015

**A** = 50 km (**vert** sur la carte).

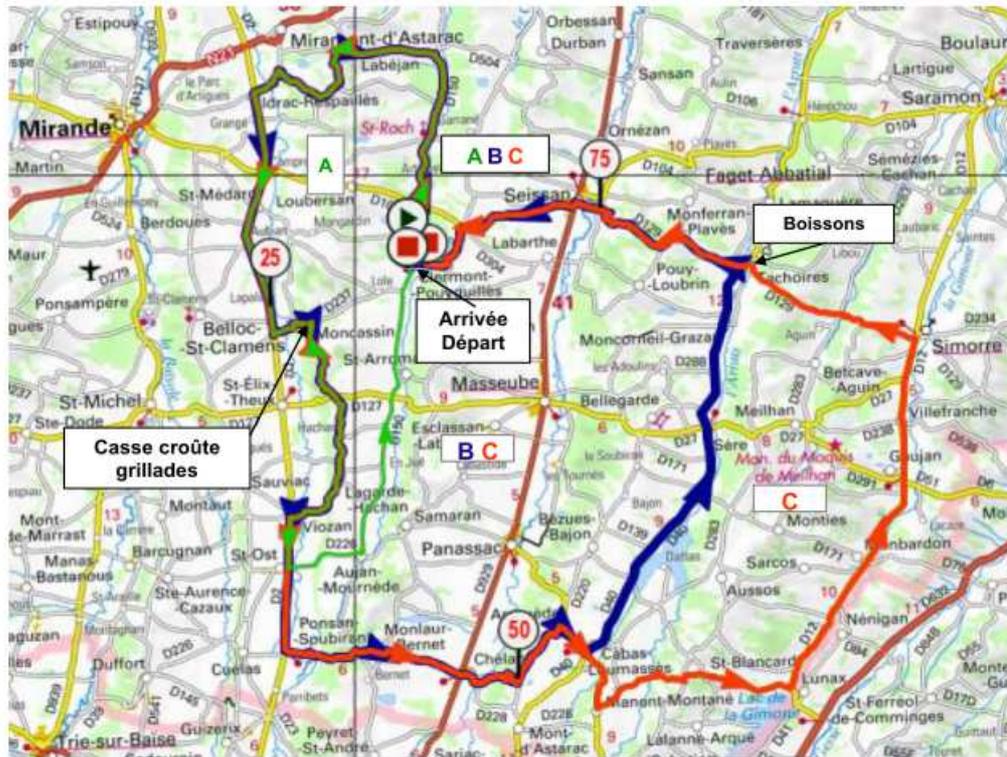
N° de parcours sur Openrunner : **4815525**.

**B** = 83 km (**bleu** sur la carte).

N° de parcours sur Openrunner : **4815511**.

**C** = 97 km (**orange** sur la carte).

N° de parcours sur Openrunner : **4815533**.



→ De la Préfecture.

PREFET DU GERS

Auch, le 02/07/2015

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUE  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

SERVICE DE DELIVRANCE DES TITRES  
*Unité Circulation*

## RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Le Préfet du Gers,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

### DELIVRE RECEPISSE

A M. Michel CHANTAL de sa déclaration en date du 4 juin 2015 faisant connaître son intention d'organiser une manifestation cycliste dénommée « La Ronde du Maïs » le samedi 18 juillet 2015 de 7h30 à 13h00 au départ de Clermont Pouyguilles, selon l'itinéraire ci-joint.

#### Prescriptions à suivre par les organisateurs :

⇒ Sont prohibés l'apposition de papillons, flèches ou affiches sur les arbres, panneaux de signalisation, poteaux de lignes et les inscriptions de toute nature sur les chaussées des voies publiques et leurs dépendances.

→ **Du Conseil départemental.**

#### Observations générales :

■ Remise en état d'éventuelles dégradations du domaine public à la charge des organisateurs et interdiction de coller des affichettes ou des flèches sur les supports et panneaux de signalisation.

→ De la charte FFCT

- Un fléchage discret en cas de besoin (le fléchage reste facultatif),